



L'Atelier Pièce Unique organise la **18<sup>e</sup> édition** du Marché de l'Art de St-Germain-en-Laye le samedi 13 juin 2026 de 10h00 à 19h00 sur la place du Marché Neuf, en plein centre-ville de St-Germain-en-Laye. Le but de cette manifestation est de faire découvrir au public la **création artistique contemporaine**. Elle accueillera une sélection d'une centaine d'artistes professionnels **peintres, sculpteurs, photographes, graveurs, aquarellistes** ... (ni artisanat, ni bijoux, ni meubles peints, ni peinture décorative en série...).

Des photos des éditions passées du Marché de l'Art sont visibles sur notre Facebook : <https://www.facebook.com/marchedelart78/>

Le règlement du Marché, les frais de participation et le dossier à fournir se trouvent en pages suivantes. Il n'est pas nécessaire d'adhérer à l'association pour participer.

Sur la base du dossier décrit en page suivante, le jury constitué de professionnels, **sélectionnera environ 100 artistes** sincèrement investis dans leur travail.

Les artistes sélectionnés seront informés fin avril 2026 par e-mail. Les dossiers non retenus seront retournés courant mai. Les dossiers sélectionnés seront rendus lors de l'événement.

Pour toute information complémentaire, envoyer un e-mail à [contact@atelier-piece-unique.com](mailto:contact@atelier-piece-unique.com).

## SONDAGE 2025

Nous remercions les 40 exposants 2025 qui ont bien voulu répondre à notre sondage et vous livrons les résultats :

- 95% étaient très satisfaits de notre organisation,
- 93% étaient très ou plutôt satisfaits de l'évènement en général,
- 83% ont réalisé au moins une vente et 55% deux ventes ou plus,
- 80% étaient assez ou très satisfaits de la fréquentation.

Il est à noter que notre Marché de l'art bénéficiera à partir de 2026 d'un soutien renforcé en communication de la Ville, qui devrait assurer plus de passage sur l'évènement.

## Règlement du Marché de l'Art de St-Germain-en-Laye

La candidature au Marché de l'Art de St-Germain-en-Laye implique l'acceptation de ce règlement.

Les frais de dossiers ne sont pas remboursables. Une fois la sélection établie, les candidats sélectionnés pour exposer ne pourront pas prétendre à un remboursement en cas de désistement.

### Horaires à respecter impérativement

Les exposants doivent **se présenter** le jour du Marché de l'Art **entre 8h00 et 8h30** sur la place du Marché Neuf à Saint-Germain-en-Laye au stand Accueil où ils recevront leur numéro d'emplacement.

**L'installation** du stand se fait **de 8h00 à 9h30**. Si l'installation n'est pas terminée à 9h30, les organisateurs se réservent le droit d'attribuer le stand à un autre exposant. L'exposant absent ou retardataire ne pourra prétendre à aucun dédommagement.

Les stands devront rester entièrement en place **jusqu'à 19h00**, heure du décrochage et démontage des stands. Les véhicules peuvent stationner temporairement autour de la place pour décharger les œuvres. Ils ne sont pas autorisés à stationner sur la place. Il y a un parking public payant sous la place et d'autres alentours.

### Description du stand et matériel nécessaire

Dimensions : Longueur 4 m, ou 7 m pour les grands stands (dans l'allée centrale), profondeur 2 m, hauteur 2 m environ, couvert par un toit bâché blanc. Il est fourni sur demande pour chaque stand une table de 1,80 m de long et une chaise.

**Il n'y a pas de panneau, ni de bâche dans le fond du stand.** Prévoir d'apporter un drap blanc ou une bâche blanche ou transparente pour le fond et les côtés du stand, un drap pour recouvrir la table, des systèmes d'accrochage pour les œuvres (crochets «S», chaînes, ficelles...). Prévoir éventuellement chevalets, porte-cartons, socles pour les sculptures...

**ATTENTION**, il s'agit d'une **exposition en plein air** et nous sommes à la merci du vent et des intempéries, pensez donc à protéger vos œuvres. L'exposant ne pourra prétendre à aucun remboursement en cas de casse ou de dégradation.

**Chaque exposant est responsable de son installation, de ses ventes et du gardiennage de son stand.** Les œuvres ne sont pas couvertes par l'assurance de l'organisateur. Attention en particulier à veiller sur les œuvres durant l'installation et le démontage du stand.

L'Atelier Pièce Unique a fait le choix de présenter à ce Marché de l'Art uniquement des dessins, peintures, gravures, photographies, sculptures. L'organisateur n'accepte pas de présenter des reproductions d'œuvres, des objets artisanaux, des bijoux, des poteries, des objets manufacturés ou des peintures décoratives en série. Le stand est mis à disposition de manière individuelle, afin de présenter exclusivement les œuvres originales d'un artiste préalablement sélectionné. Les stands ne doivent pas être partagés entre plusieurs artistes. Les œuvres présentées devront correspondre au dossier qui a été transmis lors de la sélection. Les reproductions (livres, cartes postales, catalogues...) des œuvres de l'exposant sont acceptées, dans la mesure où elles sont présentées en complément d'œuvres originales.

Il est interdit de faire de la publicité d'aucune sorte lors du salon et en particulier pour des cours, des associations et des expositions dans le domaine des arts plastiques.

D'une façon générale, pendant toute la durée de la manifestation, le stand devra être bien tenu, de manière à ne pas nuire à l'image de la manifestation ou de la ville. L'organisateur se réserve le droit d'expulser tout exposant dont les œuvres présentées ne correspondent pas à ce qui est établi ci-dessus ou qui ne suivrait pas le présent règlement, sans que celui-ci puisse prétendre à un remboursement ou dédommagement.

Des règles spécifiques pourront s'appliquer en fonction de la situation sanitaire au moment de l'évènement.

### Droits de reproduction

L'artiste exposant accepte que son stand et les œuvres présentées soient reproduits par l'association Atelier Pièce Unique pour tous ses supports de communication papiers et numériques et ne pourra pas réclamer de droit d'auteur sur les œuvres représentées.

*St-Germain-en-Laye, le 21 janvier 2026*

# Marché de l'Art de St-Germain-en-Laye

Du samedi 13 juin 2026

## Fiche de candidature

**à renvoyer avec votre dossier avant le samedi 31 mars 2026.**

Si vous souhaitez participer à la sélection pour cet évènement, merci de bien vouloir compléter cette fiche et la faire parvenir par courrier postal simple, accompagnée des éléments indiqués

Catégorie (à cocher) :

Peinture       Sculpture       Photo       Autre (préciser) \_\_\_\_\_

Nom :

Prénom :

Nom d'artiste (tel qu'il sera affiché sur votre stand) :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

N° Siret :

Site web :

Le candidat confirme avoir pris connaissance et accepter le règlement du marché de l'art de Saint-Germain-en-Laye ci-joint.

Date :

Signature

# Marché de l'Art de St-Germain-en-Laye

Samedi 13 juin 2026

## Dossier de candidature

Envoyer les éléments suivants (cocher les cases correspondant à votre envoi) :

1.	Fiche de candidature complétée et signée
2.	CV artistique
3.	10 photos représentatives du travail que vous exposerez, avec indication du format, de la technique et de la date de création
4.	Une enveloppe A4 à vos nom et adresse, affranchie pour le retour du dossier ou l'envoi de flyers, selon le poids du dossier et au minimum pour 250 g.
5.	Frais de dossier de 5 € (chèque encaissé à réception) sauf pour les moins de 26 ans. <input type="checkbox"/> je joins un chèque de 5 € à l'ordre de « Atelier Pièce Unique » <input type="checkbox"/> j'ai moins de 26 ans et je joins une copie de ma carte d'identité
6.	Frais d'exposition (chèque renvoyé avec le dossier en cas de non sélection) : <input type="checkbox"/> Stand de 8 m <sup>2</sup> - Tarif jeune talent : 65 € pour les moins de 26 ans <input type="checkbox"/> Stand de 8 m <sup>2</sup> - Tarif normal : 130 € <input type="checkbox"/> Grand stand de 14 m <sup>2</sup> (allée centrale) : 230 €

Le dossier complet, avec le(s) chèque(s) à l'ordre de « Atelier Pièce Unique », est à faire parvenir par courrier normal **avant le 31 mars 2026** à :

**Atelier Pièce Unique**

**1 place du lavoir**

**Fourqueux**

**78112 Saint-Germain-en-Laye**

L'organisateur éliminera d'office les dossiers incomplets et n'ira pas chercher les recommandés à la poste. **Les dossiers numériques ne sont pas acceptés**, dossiers papier uniquement.

Règlements par chèques uniquement, à l'ordre de « Atelier Pièce Unique ».

**Envoyer 2 chèques séparés :**

- **1 pour les frais de dossier de 5 €** (encaissé à réception) et
- **1 pour les frais d'exposition** (encaissé à la sélection ou renvoyé en cas de non sélection).